

# BATTUES, HUMILIEES, VIOLEES, LA PEUR VA CHANGER DE CAMP



**Ce vendredi 25 novembre est la journée contre les violences faites aux femmes, aussi appelée à l'étranger "journée contre les violences masculines." Les violences masculines sont encore et toujours une réalité. En France, une femme est violée toutes les 6 minutes. Dans neuf cas sur dix, cette dernière connaît son agresseur. Ceci révèle l'importance des violences et viols conjugaux.**

La législation évolue très lentement. En octobre de cette année, le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCE) a rendu un rapport montrant à quel point les textes de loi sont flous et prêtent à interprétation. Les agressions sexuelles autres que le viol ne sont considérées que comme des délits. Le délai pour les victimes de viol majeures pour porter plainte est de 10 ans, au-delà il y a prescription, et seulement 3 ans pour les victimes d'agressions sexuelles autres. Sachant que la large majorité sont proches de leurs agresseurs, il leur est souvent très difficile de porter plainte du fait de cette proximité. Malgré les dispositifs légaux, une femme sur dix seulement porte plainte, et un violeur sur cent est condamné par la justice.

**Cette situation inacceptable est rendue possible par la banalisation des violences masculines dans notre société.**

La faiblesse de l'application des peines prévues par la loi trouve sa source dans les idées préconçues répandues dans la société, imprégnée d'une culture du viol. Les préjugés sur le viol sont nombreux, et poussent à ne pas respecter le consentement des victimes. C'est l'idée par exemple que "quand les femmes disent non, elles pensent oui", ou encore qu'"elles aiment la violence"... Cela passe par des mécanismes de pression psychologique, notamment dans le cas des violences conjugales : par exemple du chantage affectif, ou l'imposition d'un "devoir conjugal". Les dispositifs normalement prévus pour aider les femmes dans leurs démarches judiciaires sont inexistantes. Face au viol, une femme doit toujours se justifier, de la manière dont elle était habillée, de son comportement... La circonstance atténuante de "crime passionnel" aggrave la situation, permettant à des hommes violents envers leur compagne de s'en sortir.

Les femmes appartenant à des catégories sociales défavorisées, ou subissant le racisme ou l'islamophobie ou encore les femmes trans, font les frais d'oppressions cumulées. L'Etat est encore moins enclin à les aider, puisqu'elles font partie de groupes sociaux rejetés. Ainsi les femmes de couleur subissent des préjugés sur leur prétendu exotisme, et doivent faire face au racisme des institutions lorsqu'elle veulent porter plainte. L'Etat lui même les violente parfois directement, comme dans l'affaire du burkini, où la police a forcé des femmes à se déshabiller. Les femmes sans-papiers ont un accès encore plus difficile aux associations d'aide, et pas du tout accès aux institutions. Leur isolement décuple les risques, puisque l'impunité est garantie à leurs agresseurs. Les femmes trans font l'objet de violences (passage à tabac, viol punitif), du fait de leur identité considérée comme déviante.

**Toutes les femmes ont le droit d'exister sans avoir peur, quel que soit leur couleur de peau, leur orientation sexuelle ou leurs vêtements.**

**Face aux violences masculines, pas de concessions ! Solidarité entre toutes les femmes !**

**Manifestation contre les violences faites aux femmes,  
en non mixité, par les personnes qui les subissent dans la société  
Rendez vous le 25 novembre à 19h Place Bellecour  
Suivi d'un rassemblement mixte à 20h, place de la Comédie**

Signataires: Alternative Libertaire Lyon, Coordination des Groupes Anarchistes Lyon, CGT Vinatier, CGT Educ'Action, Collectif ZAD Lyon, SUD Education, Mouvement des Etudiant-e-s de Gauche, Confédération Nationale du Travail 69, NPA-Lyon, Food Not Bombs...